

Règlement intérieur & Conditions générales de ventes

Document en vigueur – version décembre 2025

SHIZEN SCHOOL est une enseigne de la société :

SAS LE BIEN ÊTRE PAR LE CORPS ET L'ESPRIT (SHIZEN HOME)
3 rue Mathurin Brissonneau BP78811 – 44188 Nantes CEDEX4
SIRET : 792 043 390 00014
Activité : formation continue d'adultes (NAF 85.59A)
Email : contact@shizen-school.fr

Les présentes conditions s'appliquent à toute personne inscrite à une formation organisée par SHIZEN SCHOOL, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'un professionnel.

CHARTE DE L'ÉCOLE SHIZEN SCHOOL

Afin de garantir un cadre de formation respectueux, sécurisant et propice à l'apprentissage, chaque élève s'engage à respecter les principes suivants :

- Respect du cadre : téléphones éteints pendant les cours, usage limité pendant les pauses, absence de nourriture et de boisson dans la salle de formation (hors besoins médicaux signalés), respect des lieux, du matériel et des consignes données par l'équipe pédagogique.
- Respect du travail de groupe : présence obligatoire à l'ensemble des séances, respect strict des horaires, arrivée recommandée 10 minutes avant le début des cours, interdiction de quitter une séance sans l'accord préalable du formateur.
- Confidentialité du groupe : toute information personnelle, physique ou émotionnelle partagée au sein du groupe reste strictement confidentielle. Aucune information concernant un participant ne doit être divulguée à l'extérieur.
- Non-jugement et respect de chacun : chaque personne est accueillie dans son individualité, son parcours, ses limites et ses capacités, dans un esprit d'écoute et de bienveillance.
- Gestion des difficultés relationnelles : en cas de difficulté avec un participant ou un membre de l'équipe pédagogique, l'élève s'engage à en informer le formateur afin de permettre une résolution constructive. Tout non-dit est susceptible de nuire au bon fonctionnement du groupe.

Tout manquement grave à cette charte pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement des sommes engagées.

OBJET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conformément aux articles L.6353-3 et suivants du Code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles d'organisation, de discipline, d'hygiène, de sécurité et de respect des personnes applicables au sein de SHIZEN SCHOOL.

Ce règlement sera affiché au sein même de l'école, sera envoyé par mail ou par courrier sur demande et sera fourni dans le livret d'inscription.

Toute personne ayant rempli les modalités d'inscription à l'école est soumise à ce règlement.

1- Inscription

L'inscription devient définitive après réception par SHIZEN SCHOOL :

- du dossier d'inscription complété et signé
- des copies des attestations de formation pour toute demande d'équivalence
- du règlement de la formation selon la modalité choisie (paiement à l'inscription ou mensualisé)
- du règlement intérieur signé
- le cas échéant, du dossier de prise en charge signé par l'employeur ou l'organisme financeur.

SHIZEN SCHOOL se réserve le droit de refuser une inscription en cas de dossier incomplet.

2- Dispositions financières

Le coût de la formation est dû intégralement au début du stage, sauf accord de mensualisation. En cas de paiement échelonné, l'ensemble des règlements (chèques) doit être remis lors de l'inscription.

En cas de prise en charge de la formation par un organisme tiers (OPCO, FAFCEA, employeur...) le stagiaire se charge directement des démarches de remboursement auprès de l'organisme financeur.

Modalités de paiement en cas de financement :

Pour les cursus :

- 30 % à l'inscription
- 30 % le premier jour de formation
- 40 % le premier jour du dernier module de formation

Pour les modules :

- 30 % à l'inscription
- 70 % le premier jour de formation

Les tarifs s'entendent nets.

En cas d'annulation, les acomptes versés restent acquis à l'école, sauf en cas de force majeure sur présentation de document l'attestant.

3- Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont closes 15 jours avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles.

4- Délais de rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation et notamment à l'article L221-3, le droit de rétractation s'applique aux consommateurs ainsi qu'aux professionnels lorsqu'ils remplissent les conditions prévues par la loi (contrat conclu hors établissement, activité hors champ principal, entreprise de moins de 5 salariés).

Le délai légal de rétractation est de quatorze (14) jours calendaires à compter de la signature de l'inscription, lorsque celle-ci est conclue à distance ou hors établissement.

Ce droit ne s'applique pas :

- lorsque l'inscription est réalisée directement dans les locaux de l'école,
- lorsque la formation a débuté avec l'accord exprès du stagiaire avant l'expiration du délai légal,
- aux professionnels agissant dans le cadre de leur activité habituelle.

Toute demande de rétractation doit être adressée par écrit par Lettre Recommandée AR.

Les sommes versées seront remboursées dans un délai maximal de quatorze (14) jours.

5- Annulation d'un stage

1) Annulation à l'initiative de SHIZEN SCHOOL

En cas d'annulation d'une formation du fait de SHIZEN SCHOOL (force majeure, maladie du formateur, imprévu exceptionnel ou nombre insuffisant de participants), l'école proposera en priorité un report de formation.

En l'absence de possibilité de report dans un délai raisonnable, l'école procédera au remboursement des sommes versées par le stagiaire.

2) Annulation, absence ou abandon à l'initiative du stagiaire

L'élève pourra changer les dates de session de formation au plus tard 15 jours avant le début de la session choisi. Toute annulation, interruption, absence ou abandon de formation à l'initiative du stagiaire ne donne lieu à aucun remboursement.

La formation est alors considérée comme due dans sa totalité sauf en cas de force majeure.

3) Cas particulier du financement par un organisme tiers (OPCO, FAFCEA, employeur...)

En cas de prise en charge par un organisme tiers, le stagiaire demeure personnellement responsable du règlement de la formation.

SHIZEN SCHOOL ne saurait être tenue responsable d'un refus de prise en charge, d'un remboursement partiel ou d'un retard de paiement de la part de l'organisme financeur.

Aucun remboursement ne pourra être exigé de l'école au titre de la prise en charge par un organisme tiers.

6- Cas de force majeure

En cas de force majeure dûment justifiée, une session de report sera proposée sans frais supplémentaires avec un report du règlement de la formation. Dans le cas, où ce n'est pas envisageable un remboursement sera proposé.

Cas de force majeure avérée : accident de la route sur le trajet domicile / centre de formation, maladie ou incapacité temporaire de travail du stagiaire sur présentation d'un certificat médical, décès d'un proche parent (ascendant ou descendant).

Aucun remboursement ne sera effectué.

7- Refaire un stage

Tout élève ayant validé et réglé une formation peut, s'il le souhaite, y participer une seconde fois avec une réduction de 50% sur la totalité du stage, dans un délai de six mois suivant la fin de la formation initiale, sous réserve de places disponibles (une seule participation par session). Une nouvelle fiche d'inscription devra être complétée afin de valider la participation.

8- Exclusion

Tout comportement portant atteinte au bon fonctionnement de l'école, à la sécurité, au respect des personnes, au règlement intérieur ou à la charte de l'école pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la formation.

La décision d'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) et fera l'objet d'une convocation.

L'exclusion pour motif disciplinaire ne donne lieu à aucun remboursement des sommes engagées.

9- Assiduité

La présence à l'ensemble des sessions prévues est obligatoire.

Toute absence doit être signalée et justifiée dans les meilleurs délais par un document approprié. En cas d'absence répétée ou injustifiée, SHIZEN SCHOOL se réserve le droit de refuser la validation de la formation.

10- Horaires de formation

En cas d'incidents survenant durant une absence délibérée du stagiaire l'école se dégage de toute responsabilité.

Les cours se déroulent de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, soit 7 heures de formation par jour.
Les locaux de l'école ouvrent leur porte le matin à 8h50.

Un aménagement exceptionnel de ces horaires pourra être envisagé en concertation avec le formateur et le groupe, sous réserve de faisabilité.

Pour les stagiaires en formation financée par l'employeur et se déroulant sur le temps de travail, le respect de ces horaires est impératif.

SHIZEN SCHOOL n'est pas responsable des incidents survenant en dehors des horaires de formation ou pendant les absences et sorties non autorisées.

11- Ponctualité

Les stagiaires doivent être présents dans les locaux au minimum dix (10) minutes avant le début des cours.

En cas de retards répétés ou injustifiés, le formateur se réserve le droit de refuser l'accès à la session.

Il n'est pas possible de quitter la formation avant l'horaire prévu de fin de journée, sauf accord exceptionnel du formateur.

12- Perte des supports pédagogiques

SHIZEN SCHOOL met gratuitement à disposition des stagiaires les supports pédagogiques nécessaires au bon déroulement des formations.

En cas de perte ou de demande de duplication, un duplicata pourra être délivré au tarif forfaitaire de trente euros (30 €), frais d'envoi inclus.

13- Règlement des différends

Tout litige fera l'objet, en priorité, d'une tentative de résolution amiable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client particulier peut, en cas de litige non résolu, recourir gratuitement à un médiateur de la consommation :

Atlantique Médiation Consommation

Site : <https://consommation.atlantique-mediation.org>

Téléphone : 06 70 98 12 17

Après tentative de résolution amiable ou de médiation :

- pour les litiges entre professionnels (B2B), le Tribunal de Nantes sera seul compétent.
- pour les clients particuliers (B2C), les règles légales de compétence territoriale s'appliquent.

14- Photo enregistrement sonores ou vidéo et diffusion

Il est strictement interdit de réaliser des photos, enregistrements sonores ou vidéos pendant les formations sans l'autorisation écrite préalable de SHIZEN SCHOOL.

Toute diffusion non autorisée pourra donner lieu à des poursuites et constitue un motif d'exclusion immédiate sans remboursement.

15- Tenue vestimentaire

Une tenue confortable, propre et adaptée à la pratique est exigée.
Les stagiaires peuvent être pieds nus ou en chaussons.

16- Accidents & assurance

SHIZEN SCHOOL est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle pour l'ensemble de ses activités auprès de l'organisme BPCE.

Chaque stagiaire doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle.

SHIZEN SCHOOL ne saurait être tenue responsable des dommages résultant :

- du non-respect des consignes de sécurité,
- d'un usage inapproprié du matériel,
- d'un comportement à risque du stagiaire,
- d'événements survenus en dehors du temps de formation.

La responsabilité de SHIZEN SCHOOL ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée relevant de son organisation ou de ses installations.

17- Mineurs

SHIZEN SCHOOL est un organisme de formation professionnelle destiné exclusivement à un public adulte (code APE 8559 A).

Les stagiaires mineurs ne sont pas admis.

Toute demande de dérogation relève exclusivement d'une procédure administrative externe et ne constitue en aucun cas une obligation pour SHIZEN SCHOOL. Une dérogation exceptionnelle pourra être demandée à la DRTEFP par les parents d'un stagiaire mineur qui souhaiterait suivre la formation avant sa majorité.

18- Spectateurs

Les formations sont réservées exclusivement aux stagiaires inscrits.

L'accès au public, aux accompagnants ou aux observateurs extérieurs n'est pas autorisé.

19- Pertes & vols

SHIZEN SCHOOL décline toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol d'effets personnels.

Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur et de rester vigilant.

20- Défense de fumer

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'ensemble des locaux de SHIZEN SCHOOL, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Une signalétique est affichée à plusieurs reprises dans l'enceinte de l'établissement afin de rappeler cette interdiction.

21- Hygiène & sécurité

SHIZEN SCHOOL met à disposition le matériel nécessaire au bon déroulement des formations. Le linge est nettoyé quotidiennement par l'école.

Les règles d'hygiène suivantes doivent être strictement respectées :

- lavage des mains après chaque pause et à chaque changement de partenaire,
- port de vêtements propres exclusivement dédiés à la pratique du massage,
- interdiction de circuler dans la salle de formation avec des chaussures utilisées à l'extérieur,
- déplacement pieds nus ou en chaussettes sur les tapis de travail.

Des consignes d'hygiène et de respect sont affichées dans les locaux (notamment dans les espaces communs et sanitaires). Tout manquement aux règles d'hygiène peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement.

22- Utilisation des locaux & du matériel

Les stagiaires s'engagent à respecter la propreté des locaux (salles de formation, espaces communs, sanitaires, cuisines) ainsi que le matériel mis à disposition.

Une attention particulière est portée à l'utilisation des huiles. Chaque stagiaire est responsable de la protection de son espace de travail et du matériel utilisé. L'usage de flacons sans bec verseur est strictement interdit.

Pendant les formations, ainsi que lors de la mise à disposition des locaux en dehors des heures de cours, les stagiaires doivent adopter un comportement respectueux, civique et conforme aux valeurs de SHIZEN SCHOOL.

Tout comportement contraire au respect des personnes, à l'intégrité des lieux ou à l'esprit de l'école pourra entraîner des sanctions disciplinaires, sans préjudice des poursuites prévues par le droit commun.

Lorsque la formation a lieu en dehors des locaux de SHIZEN SCHOOL, le règlement intérieur et les consignes d'hygiène et de sécurité du lieu d'accueil s'appliquent.

23- Respect des droits de l'Homme et des libertés

SHIZEN SCHOOL est un établissement laïc intégrant des pratiques de développement personnel. À ce titre, toute forme de prosélytisme, propagande ou promotion idéologique, politique ou religieuse est interdite au sein de l'école.

Les enseignements intégrant des pratiques corporelles ou de développement personnel (yoga, méditation, techniques énergétiques, arts martiaux...) sont dispensés à titre pédagogique, sans caractère religieux ni confessionnel. Tout propos ou comportement portant atteinte à la dignité humaine, incitant à la haine, à la discrimination, au rejet ou au fanatisme, pourra entraîner une exclusion immédiate sans remboursement.

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des Conditions Générales de Vente de Shizen School, et les accepter sans réserve.

Fait à :

Le :

Nom et prénom :

Signature :